



Le CEP (Conseiller en évolution Professionnel)

Afin de faciliter l'usage de leur Compte Personnel de Formation, les salariés peuvent recourir au CEP (Conseiller en évolution professionnel) .

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) permet au salarié de faire le point sur sa situation professionnelle et d'être aidé dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet d'évolution professionnelle.

Bénéficiaires : salariés en CDI ou CDD ou demandeurs d'emploi

Modalités de financement : le CEP est une prestation gratuite et confidentielle dispensée par des organismes spécifiques (Pôle emploi, Missions Locales et CAP Emploi pour les demandeurs d'emploi, **FONGECIF et APEC pour les salariés**). Pour tous renseignements consulter le site <https://www.service-public.fr/parti...>

Le CEP assure les prestations suivantes :

- 1- **un accueil individualisé** pour analyser sa situation professionnelle,
- 2 -un conseil visant à **définir son projet professionnel** (reconversion, reprise ou création d'activité...).
- 3- un accompagnement dans **la mise en œuvre de ce projet**.

Les acteurs du CEP :

En fonction de son besoin, chaque actif prend l'initiative de mobiliser un Conseil en Évolution Professionnelle auprès de l'un des conseillers habilités à délivrer le CEP :

Retrouvez l'offre de service proposé par votre Opacif :

- FONGECIF – www.moncepmonfongecif.fr
- APEC – www.apec.fr